

Bs'D

Bs'D

Soucca Daf 41

Guemara

(R. Ashi) : R. Elazar et R. Yochanan discutent seulement du Chilul du produit de la Shemitah (Pri Rishon) alors que le Pri Sheni peut sûrement être Mechulal par n'importe quel moyen (achat ou Chilul).

- Qu'en est-il des multiples références au Lakach dans la Beraita ?
 - Elles sont seulement mentionnées pour être cohérentes avec le Reisha (concernant Pri Rishon).
 - Mais la Beraita exige qu'une personne ayant des pièces de monnaie Shevi'it (qui doivent être Pri Sheni) les rachète seulement par un achat (mais pas par Chilul) !?
 - (R. Ashi) : Plutôt, le Machloket est pour Pri Sheni, alors que le transfert de Kedousha pour Pri Rishon doit être fait seulement par une vente.
 - Qu'en est-il de la Beraita qui enseigne que Shevi'it et Ma'aser Sheni peuvent être Mechulal sur un animal (comme R. Yochanan qui dit que les produits Shevi'it peuvent être rachetés par une procédure orale de Chilul) !
 - Shevi'it signifie « argent » (pièces de monnaie) de Shevi'it.
 - En effet, si Shevi'it se référait à des produits réels, alors Ma'aser Sheni signifierait aussi des produits réels, qui, nous le savons, ne peuvent être Mechulal que sur des pièces de monnaie.

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I.

Assayag...www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Mishna

Pendant le Z'man ha'Bayit, le temps où le Beth Hamikdash existait, le Lulav y était pris tous les sept jours, alors qu'à l'extérieur, il n'était pris que le premier jour.

Après le Churban, R. Yochanan b. Zakai a institué qu'il est pris tous les sept jours Zecher l'Mikdash.

Un autre Zecher l'Mikdash est l'interdiction de Chadash pendant toute la journée du 16 Nisan.

Guemara

Quelle est la source pour faire un Zecher l'Mikdash ?

- (R. Yochanan) : Le Navi se plaint que personne n'est "Doresh" la mémoire du Mikdash.

Pourquoi le 16 est-il interdit ?

- De peur qu'une erreur ne soit commise lors de la construction du Beit ha'Mikdash (si l'année précédente il est devenu permis de le faire le matin, ils pourraient ne pas réaliser que l'offrande du Omer est maintenant une condition pour être Matir/autoriser la nouvelle récolte de « Chadash », et non le jour de l'aube).
 - Une fois que le Mikdash sera construit, il ne sera pas interdit plus tard que le 16 à midi !?
 - Notre préoccupation concerne le cas où le Mikdash est construit dans la nuit du 16, ce qui entraîne un retard dans l'apport du Omer jusqu'à tard le 16.
 - (R. Na'hman b. Yitzchak) : L'inquiétude de R. Yochanan b. Zakai était due au fait qu'il anticipait l'opinion de R. Yehudah qui soutient que mid'Oraita Chadash est interdit le 16 tout entier.

41 b

- R. Yehudah apprend cela des mots Ad Etzem.
 - Ad inclut le jour même.
 - Mais nous trouvons que R. Yehudah énonce sa position comme juxtaposée à celle de R. Yochanan, ce qui implique qu'il s'oppose !?
 - R. Yehudah a mal compris la position de R. Yochanan b. Zakai (définissant à tort 'Hitkin' comme signifiant que l'interdiction est d'Rabanan seulement).
 - Mais la Mishnah dit bien Hitkin !?
 - Cela signifie qu'il a ensuite enseigné l'interprétation correcte du Pasuk.

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artscroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr/cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I.

Assayag...www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com

Mishna

Lorsque le premier Yom Tov tombe sur Chabbath, les gens doivent apporter leurs Lulavim avant Chabbath.

Le lendemain, chacun doit s'assurer de prendre le sien, car les Chachamim ont enseigné qu'on ne peut être Yotzei qu'avec le sien.

Le reste de la semaine, on peut être Yotzei avec un Lulav emprunté.

R. Yosi : Si quelqu'un a accidentellement porté son Lulav le premier Yom Tov, il est Patur d'un Chatas parce qu'il était absorbé par l'accomplissement d'une Mitsva.

Guemara

Quelle est la source de cette exigence (avoir son propre loulav le 1^{er} jour de la fête) ?

- Les Rabbanan interprètent u'Lekachtem Lachem comme excluant un Lulav emprunté ou volé.
 - Il peut être transféré toutefois comme un cadeau (à condition qu'il le rende).
 - Ceci est illustré par l'incident de R. Gamliel qui a donné son Lulav coûteux aux Chachamim qui étaient avec lui à bord (qui le lui ont ensuite rendu).
 - Pourquoi avons-nous besoin d'apprendre qu'ils l'ont rendu à R. Gamliel ?
 - Pour enseigner qu'un cadeau donné à condition qu'il soit rendu est un cadeau valide (s'il est rendu par la suite), comme nous le voyons, c'était la pratique de Rava.
 - Pourquoi avons-nous besoin d'apprendre que R. Gamliel a dépensé 1000 Zuz pour son Etrog et son Lulav ?
 - Pour nous apprendre à quel point cette Mitsva était précieuse à ses yeux.

ACTIVITÉS EFFECTUÉES AVEC LE LULAV EN MAIN

(Mar b. Ameimar) : Le père priait avec son Lulav.

- Mais la Beraita enseigne que l'on ne doit pas tenir un objet de Kedushah dans sa main pendant la Tefilah (et Shmuel étend cela à tout ce qu'il aurait peur de laisser tomber) !
 - Il n'y a pas de Mitsva de tenir ces objets (contrairement au Lulav qui ne crée donc pas de distraction car on est heureux d'accomplir une mitsva en le tenant).
- (Beraita-R. Elazar b. Tzadok) : La coutume des habitants de Yerushalayim était de porter le Lulav pour chaque tâche, à l'exception de Nesiyat Kapayim et de l'étude de la Torah, en raison de leur amour des Mitzvot

Proposition de plan, d'ossature du daf.

Sources :

Guemara, Metivta, Artsroll, R. Steinsaltz (ed. Koren, ed. Ramsay/BibliEurope/Bibliophane/FSJU)

Ressources du site www.dafhayomi.fr (R. D. Maman, R. E. Abib, daf, résumé),

www.dafyomi.co.il, notamment « Point by point »

www.torah-box.fr/cours de R. S. Bloch, R. N. Gardner, R. M. Fenech, R. E. Mimran, R. I.

Assayag...www.ahavatorah.fr (R. Rozenberg), Rav. Szmerla,

Me'hila par avance pour les erreurs éventuelles que j'ai pu commettre. Vous pouvez me les signaler à jerome.touboul@gmail.com